

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 13/2022

le 23 mars 2022

Point de situation sur les états financiers de Domaine du Manoir de Ban SA

10.03.02-2203-Comm13-Manoir-de-Ban-Situation-financiere.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

En date du 6 février 2013, votre Conseil communal a accepté que la Commune se porte caution solidaire de Domaine du Manoir de Ban SA (DdMB SA), aux côtés des neuf autres communes de la Riviera, du prêt LADE de CH 10 millions accordé par le Conseil d'Etat pour la création du Musée « Chaplin's World » à Corsier-sur-Vevey. Le taux de cautionnement a été fixé à 80 %, soit à Fr. 8 millions. Le montant initial pris en charge par notre commune s'élevait à Fr. 1'140'000.-, ce montant diminuant proportionnellement aux amortissements payés par DdMB SA.

Si les deux premiers amortissements de Fr. 455'000.-, échus les 31 décembre 2017 et 2018, ont été versés comme convenu, le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) nous informe que, malgré le rééchelonnement des amortissements effectué courant 2020, DdMB SA n'a pas pu tenir ses engagements, notamment en raison de la crise sanitaire, qui a durement impacté son locataire By Grévin SA, et de difficultés structurelles.

Conformément à son devoir d'information, le SPEI a informé la Municipalité qu'au 31 décembre 2021 le solde du prêt LADE s'élèvera à Fr. 9'090'000.-. Le montant des cautions communales sera ainsi de Fr. 7'272'000.-, ce qui représente pour notre commune un montant de Fr. 1'036'260.- au 31 décembre 2021.

Le SPEI précise encore suivre ce dossier avec diligence, dans des circonstances complexes, et ne manquera pas de nous tenir informés de son évolution.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Glardon

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 7 mars 2022

